

## TERRITOIRE VOIRONNAIS

Fonction	Etat de lieux	Principaux éléments à intégrer dans les réflexions	Préconisations d'actions d'aménagement et de gestion dans le cadre d'un développement durable
<b>Agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bassin de production laitier « traditionnel » important au Nord (diversification quasi inexistante) sur le tour du lac de Paladru et le Val d'Ainan</li> <li>- Agriculture plus fortement diversifiée, avec activité d'élevage encore bien présente, sur les communes plus proches des agglomérations de Voiron et Grenoble ; secteur périurbain aux entités agricoles bien identifiées (plaine alluviale, demi-montagne, coteaux)</li> <li>- Existence d'une charte agricole (le bâti agricole est notamment concerné), d'un plan local de gestion de l'espace, et d'un futur contrat d'agglomération sur les 34 communes de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur de la région grenobloise</li> <li>- Préserver les exploitations en milieu périurbain et associer l'agriculture dans les projets de développement économique</li> <li>- Protéger et mettre en valeur un espace agricole de qualité</li> <li>- Maintenir le bassin laitier et l'élevage ; préoccupations majeures axées sur l'activité laitière (quotas, prix du lait, succession, qualité de vie, mise aux normes...)</li> <li>- Favoriser l'adaptation agri-environnementale, véritable défi lié à la gestion des espaces de grande qualité (corridors écologiques, Natura 2000 ...) et à la protection de la ressource eau (une majorité des communes sont en zone vulnérable, présence de deux contrats de bassin)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une planification urbaine respectueuse de l'agriculture (schéma directeur, plans locaux d'urbanisme, gestion des impacts urbains) ; protection des sièges d'exploitation, gestion des fréquentations d'espaces agricoles, sensibilisation des élus et des acteurs locaux (favoriser la gestion concertée)</li> <li>- Préserver l'accessibilité des parcelles agricoles et les circulations inter-communales</li> <li>- Développer une agriculture viable avec des produits de qualité (favoriser l'installation, l'organisation collective, promouvoir la qualité des produits, maintien du bassin laitier et d'autres filières, favoriser la valorisation de l'offre sur le marché local ...)</li> <li>- Concilier le développement agricole, la protection du milieu naturel et le paysage (lutte contre la déprise agricole, gestion des intrants et des effluents organiques, entretien des milieux sensibles, élimination des encombrants et des déchets agricoles, intégration du bâti agricole)</li> <li>- Favoriser les rencontres entre les agriculteurs et les citoyens (promouvoir l'agriculture à travers la communication et les manifestations, mise en place de « circuits verts »...)</li> </ul>
<b>Forestière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance des forêts privées</li> <li>- Forêts très morcelées avec peuplements feuillus de qualité variable (merisier, chêne, hêtre, frêne) et desserte insuffisante</li> <li>- Peuplements résineux au Nord</li> <li>- Présence d'une association de sylviculteurs (Association des Producteurs et Utilisateurs du Bois – APUB Valdaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peuplements forestiers productifs</li> <li>- Feuillus nobles (y compris noyers à bois)</li> <li>- Filière bois énergie</li> <li>- Risques d'incendie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamiser la sylviculture en renforçant le rôle de l'association de propriétaires producteurs et utilisateurs du bois (APUB-Valdaine)</li> <li>- Encourager la taille et l'élagage des feuillus précieux et le tri des chataigniers</li> <li>- Etablir des priorités dans le schéma de desserte existant</li> <li>- Promouvoir le bois-énergie dans les petites communes rurales</li> <li>- Entretien des espaces forestiers, améliorer l'accessibilité</li> </ul>
<b>Préservation de la biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure Natura 2000 sur la tourbière du Val d'Ainan</li> <li>- Plusieurs secteurs protégés (arrêtés préfectoraux de protection de biotopes sur les roselières du lac de Paladru, sur Tullins- Saint-Quentin-sur-Isère ; et en cours sur la tourbière de Saint-Aupre)</li> <li>- Rebord occidental du Parc naturel régional de Chartreuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones humides relictuelles dans un secteur en fort développement économique et urbain</li> <li>- Corridor biologique entre Vercors/Grésivaudan/Chartreuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contractualiser Natura 2000</li> <li>- Poursuivre les protections réglementaires sur les zones humides identifiées</li> <li>- Utiliser les possibilités de préemption dans le cadre de la politique départementale des espaces naturels sensibles</li> </ul>

<b>Gestion de la ressource en eau</b>	- Zone hétérogène du point de vue hydrographique :		
	. Val d'Ainan	- Composante du bassin versant du Guiers concerné par le contrat de rivière - Principaux objectifs définis sur le secteur : restauration, gestion et mise en valeur des milieux naturels - Profonde déstabilisation de l'Ainan et de ses affluents consécutive aux orages du 6 juin 2002	- Mettre en œuvre le schéma de réhabilitation hydraulique défini suite aux orages de 2002 - Compléter les actions de sécurisation par des actions de valorisation qui devront être définies dans le cadre du bilan intermédiaire de contrat de rivière à engager
	. tête de bassin de la Bièvre	- Transports solides et débordements	- Mettre en place une gestion multi-acteurs à l'échelle du bassin versant, en interrelation avec le syndicat d'aménagement du Guiers et de ses affluents voisin
	. bassin versant Paladru-Fure	- Territoire recouvrant la quasi intégralité du contrat de bassin Paladru-Fure - Aléa inondation de la Fure	- Se référer aux actions du contrat de rivière en cours de mise en oeuvre - Réaliser les zonages d'aléa inondation
	. bassin versant de la Morge	- Dynamique des crues	- Définir et mettre en œuvre un projet d'aménagement hydraulique global
	. Isère aval de Grenoble	- Dynamique des crues de l'Isère et des milieux associés	- Poursuivre l'entretien des digues - Impulser la réflexion sur la gestion des espaces de liberté
	- Diversité de situation pour l'assainissement des collectivités	- Conformité des rejets par rapport aux objectifs de qualité	- Améliorer les performances des systèmes d'assainissement des collectivités (délimitation des agglomérations, mise en conformité des rejets échéances 2000 et 2005) - Intégrer les objectifs de la directive-cadre
	- Territoire partiellement classé en zone vulnérable Nitrates (Val d'Ainan et ouest du territoire)	- Protection des eaux contre les pollutions agricoles diffuses	- Impulser et accompagner les programmes de lutte contre les pollutions agricoles (3e programme nitrates à mettre en place, programme de prévention contre les produits phytosanitaires, actions volontaires et labellisées)
- Importance du développement (urbanisation, infrastructures...)	- Modifications des dynamiques d'écoulement des eaux	- Gérer les dynamiques des écoulements à l'échelle des bassins versants (eaux pluviales , expansion et ralentissement des crues, fonctionnalité des zones humides...) - Favoriser les approches globales et la création de structures de gestion adaptées	
- Diversité de situation de l'alimentation en eau potable	- Sécurité de l'alimentation en eau potable	- Réaliser des plans de secours, rechercher des interconnexions et/ou de nouvelles ressources	